



Appel à communications sur la lutte contre la désinformation en Francophonie sur le thème

**« Prévenir et faire face à la désinformation à l'égard des femmes et des filles »**

Date limite d'envoi des propositions de communications : **16 juillet 2023**

---

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### 1. Contexte

Dans le but de valoriser la recherche francophone sur la désinformation et les moyens d'y faire face, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lance un appel à communications pour la publication de dix communications francophones sur la thématique de la désinformation visant les femmes et des filles.

Cet appel s'inscrit dans le cadre du projet-phare « Lutte contre la désinformation » et particulièrement de son volet « encourager la recherche francophone et la diffusion des connaissances sur la désinformation ». [Ce projet-phare](#) vise à répondre aux défis que posent, au sein de l'espace francophone, les désordres de l'information et leurs conséquences sur la vie quotidienne des citoyen.ne.s, la cohésion sociale, la qualité du débat public et l'intégrité des processus démocratiques.

Le projet phare de lutte contre la désinformation répond aux engagements de la Francophonie, condamnant la désinformation ([Déclaration de Saint Boniface](#), 2006) ; rappelant son attachement à la liberté d'expression et à la protection des journalistes ([Déclaration d'Erevan](#), 2018) ; promouvant une transformation numérique au service de la démocratie et protégée de la manipulation de l'information ([Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026](#)) ; et appelant à une action collective et déterminée en soutien des actions déployées par l'OIF en la matière (Conférence ministérielle de la Francophonie, 2022). Cet engagement francophone a été réitéré lors du [Sommet de Djerba](#) (2022) où les Chefs d'État et de gouvernement ont encouragé « *le renforcement et la diffusion des initiatives de la Francophonie en matière de lutte contre la désinformation* ».

Par ailleurs, cet appel à communications centré sur la thématique « Prévenir et faire face à la désinformation à l'égard des femmes et des filles », s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la [Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles](#) adoptée en 2018 lors du Sommet d'Erevan (Arménie)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Notamment, la stratégie prévoit comme objectif 4.1 d'« *accroître et améliorer la représentation des femmes dans les instances de prise de décision et dans les médias* ».

Elle fait également écho aux engagements pris lors du Sommet de Djerba (2022), qui souligne l'importance de considérer les femmes et les jeunes comme des publics prioritaires pour les actions de l'OIF y compris « *dans les domaines de l'entrepreneuriat et du numérique en particulier, vecteurs essentiels pour le changement sociétal* ».

## 2. Problématique

La désinformation visant les femmes et les filles est une problématique croissante dans l'espace francophone, avec des conséquences significatives sur les individus, les communautés et les sociétés.

Bien qu'il n'existe pas de définition internationale consensuelle de la désinformation<sup>2</sup>, certains acteurs ont proposé leurs propres définitions. Par exemple, le *Code européen de bonnes pratiques contre la désinformation*, signé par des plateformes numériques, des entreprises technologiques et des représentants de la société civile, la définit comme « *des informations fausses ou trompeuses créées, présentées et diffusées dans un but lucratif ou dans l'intention délibérée de tromper le public, et susceptibles de causer un préjudice public* »<sup>3</sup>. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies chargée de la promotion et de la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression propose quant à elle la définition suivante : la désinformation consiste en « *la diffusion intentionnelle d'une fausse information en vue de causer un préjudice social grave* »<sup>4</sup>.

La désinformation à l'égard des femmes et des filles fait partie de ce cadre définitionnel, même s'il est imparfait. Elle fait ainsi référence à la diffusion intentionnelle de fausses informations dans le but de causer un préjudice social grave basé sur le genre, en particulier envers les femmes et les filles. Il s'agit d'une forme de désinformation sexiste qui vise à propager des idées fausses ou trompeuses concernant les femmes et qui repose sur des stéréotypes qui entretiennent une division et des représentations sociales inégalitaires.

Cette désinformation exploite les idées préconçues à l'égard des femmes et des filles et vise à les discréditer comme individus ou groupes d'individus. Elle a pour conséquence d'amplifier les discriminations et les préjugés existants et de menacer le plein exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles. En ce sens, la désinformation à l'égard des femmes et des filles se nourrit des discriminations existantes en même temps qu'elle les accentue.

---

<sup>2</sup> [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-10/OIF\\_Rapport%20politiques%20publiques\\_Lutte%20contre%20la%20de%CC%81sinformation.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-10/OIF_Rapport%20politiques%20publiques_Lutte%20contre%20la%20de%CC%81sinformation.pdf)

<sup>3</sup> Code européen de bonnes pratiques contre la désinformation. [https://eos.cartercenter.org/uploads/document\\_file/path/825/35\\_Code\\_of\\_Practice\\_on\\_Disinformation\\_FR.pdf](https://eos.cartercenter.org/uploads/document_file/path/825/35_Code_of_Practice_on_Disinformation_FR.pdf)

<sup>4</sup> *Désinformation et liberté d'opinion et d'expression*, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Irene Khan. Conseil des droits de l'homme, avril 2021.

La désinformation liée au sexe présente donc un enjeu majeur pour les femmes et les filles pour plusieurs raisons :

- Perpétuation des stéréotypes sexistes : la désinformation peut renforcer les stéréotypes sexistes préjudiciables en propageant des informations inexactes sur les rôles et les capacités des femmes et des filles. Cela peut limiter leurs opportunités et leurs droits, les reléguant à des rôles dépréciés et les empêchant de réaliser leur plein potentiel ;
- Accès limité à l'éducation et à la santé : la désinformation peut entraver l'accès des femmes et des filles à une information fiable sur des sujets tels que la santé sexuelle et reproductive, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles, etc. ;
- Violence et discrimination : des discours haineux, des stéréotypes nuisibles et des informations trompeuses sur les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes peuvent renforcer les inégalités et les comportements violents ;
- Influence sur les politiques publiques : la désinformation peut influencer les décisions politiques concernant les droits des femmes et des filles. Lorsque des informations erronées sont diffusées à grande échelle, elles peuvent façonner l'opinion publique et influencer les décideurs, ce qui peut conduire à des politiques discriminatoires ou à des reculs dans les garanties nécessaires en matière de droits des femmes ;
- Participation politique et leadership : la désinformation peut entraver la participation politique des femmes et des filles en les dissuadant de s'engager dans la sphère politique ou en les discréditant voire en les intimidant lorsqu'elles le font.
- Droits et libertés : lorsqu'elles sont exposées à des informations fausses qui les dévalorisent ou qui remettent en question leurs capacités, les femmes et les filles peuvent être moins enclines à exprimer leurs opinions. Au-delà de la liberté d'expression qui peut être limitée, c'est plus largement l'exercice de nombreux droits fondamentaux, tels que les droits civils et politiques dans les sociétés, qui peut se trouver entravé.

Actuellement, il n'existe pas de politiques nationales spécifiques sur la désinformation à l'égard des femmes et des filles dans les États de l'espace francophone. Cependant, certains pays, comme le Canada, la France, ou la Belgique ont mis en place des initiatives isolées<sup>5</sup>. Des initiatives au sein de la société civile ont également été remarquées, au niveau national comme en Tunisie<sup>6</sup> ou au niveau international<sup>7</sup>. Il est également important de noter que des organisations internationales, telles que l'OIF et l'UNESCO<sup>8</sup>, travaillent à la lutte contre la

---

<sup>5</sup> En France, par exemple, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a publié un rapport en 2019 intitulé "Combattre la désinformation sexiste en ligne" qui propose des recommandations pour lutter contre la désinformation sexiste sur Internet.

<sup>6</sup> L'association "Chouf" a développé une application mobile appelée "Chouf Minorities" pour lutter contre la désinformation liée aux minorités de genre et sexuelles.

<sup>7</sup> [She Persisted](#) est une initiative internationale engagée dans la lutte contre la désinformation qui cible les femmes en politique.

<sup>8</sup> L'UNESCO a organisé en janvier 2023 un « [Dialogue mondiale sur la désinformation en ligne liée au genre](#) ».

désinformation en général, ce qui inclut des actions transversales en faveur des femmes et des filles. Ces organisations peuvent jouer un rôle dans le partage des bonnes pratiques, de leçons apprises et la coordination des actions au niveau régional et international.

### 3. Justification

La désinformation à l'égard des femmes et des filles est un phénomène complexe et multifacette. Le défi est triple : rendre les espaces numériques sûrs pour les femmes et les filles en promouvant leur autonomisation et en garantissant le respect de la liberté d'expression.

L'OIF, à travers son projet phare « Lutte contre la désinformation », souhaite ainsi que les chercheur.e.s francophones puissent valoriser leurs travaux sur ce sujet pour plusieurs raisons :

1. Compréhension et sensibilisation : la recherche peut contribuer à approfondir notre compréhension des mécanismes de propagation de la désinformation à l'égard des femmes et des filles, des sources de désinformation et de ses effets sur les individus et la société. Cela permet de sensibiliser le public à ces problématiques et d'encourager une réflexion critique ;
2. Identification des sources et des tendances : les chercheur.e.s peuvent analyser les schémas de diffusion de la désinformation à l'égard des femmes et des filles, identifier les sources de désinformation et les réseaux qui la propagent. Cela aide à mettre en lumière les acteurs et les groupes qui tentent de manipuler le débat sur ces questions et à développer des stratégies pour contrer ces efforts ;
3. Développement de méthodes de détection et de prévention : les chercheur.e.s peuvent travailler sur le développement d'outils et de méthodes pour détecter la désinformation à l'égard des femmes et des filles et la combattre de manière efficace. Cela peut inclure des techniques d'analyse de données, d'intelligence artificielle et de modélisation pour repérer et contrer les contenus trompeurs ;
4. Protection des droits et de la dignité des femmes et des filles : la désinformation à l'égard des femmes et des filles peut avoir des conséquences néfastes sur leurs droits fondamentaux. La recherche peut contribuer à mettre en évidence les impacts de la désinformation sur ces derniers et à développer des mesures de protection appropriées, notamment à travers des actions de sensibilisation ou d'éducation aux médias et à l'information ciblées ;
5. Élaboration de politiques et de réglementations : les recherches sur la désinformation à l'égard des femmes et des filles peuvent informer l'élaboration de politiques publiques et de réglementations visant à lutter contre cette forme de désinformation. Les résultats de la recherche peuvent fournir des preuves et des recommandations aux décideurs politiques pour promouvoir des politiques plus éclairées et fondées sur des faits ;

### 6. Objectifs

L'objectif principal de cet appel à communications est d'encourager et de valoriser des recherches et travaux francophones sur la désinformation, et par extension (dans un souci d'ouverture de l'analyse), les autres désordres de l'information<sup>9</sup> que sont les fausses informations et l'information malveillante (discours de haine, harcèlement), à l'égard des femmes et des filles. Le but est de diffuser des connaissances issues de différents horizons géographiques et culturels à ce sujet. Plus particulièrement, cet appel à communications vise à :

- Permettre une meilleure compréhension des mécanismes de diffusion et de réception de la désinformation à l'égard des femmes et des filles ainsi que des facteurs (sociaux, culturels, psychologiques, économiques, etc.) qui la favorisent ;
- Engager une entreprise de caractérisation des femmes et des filles et du rapport différencié qu'elles peuvent entretenir à la désinformation et à ses mécanismes ;
- Identifier les différences et les liens qu'entretiennent les différentes formes de désordres de l'information à l'égard des femmes et des filles (désinformation, mésinformation, mal-information) ;
- Analyser les contenus de désinformation et leurs conséquences sur l'exercice des droits et libertés fondamentaux ainsi que sur la participation équitable des femmes et des filles dans la vie sociale et politique ; ;
- Identifier les bonnes pratiques, les leçons apprises, les stratégies et les initiatives de lutte contre la désinformation à l'égard des femmes et des filles.

Des communications sont attendues de la part de chercheur.e.s (quelle que soit la discipline : sociologie, sciences de l'information et de la communication, sciences de l'éducation, psychologie, sciences politiques, droit, informatique, etc.) et aussi de la part de praticien.ne.s (médiateurs/trices, acteurs/trices associatifs, porteurs de projets, journalistes, bibliothécaires, etc.). **Les propositions visant à mettre en relief des enjeux, des réalités et des expériences aux niveaux national, local et sous régional sont vivement encouragées**, à travers des états des lieux, mais aussi des analyses, des pistes de réflexion, des recommandations et des perspectives.

## 7. Axes thématiques

Les communications scientifiques soumises dans le cadre de cet appel à communications peuvent aborder les thématiques suivantes (mais ne sont pas limitées à celles-ci) :

---

<sup>9</sup> Il existe trois formes de désordres de l'information : **la fausse information ou mésinformation** qui correspond à la diffusion d'une information fausse, sans intention de nuire ; **la désinformation** qui correspond à la diffusion délibérée d'une information fausse dans l'intention de nuire ; et **l'information malveillante ou mal-information** qui correspond à la diffusion d'une information vraie dans l'intention de nuire, généralement en divulguant une information censée rester confidentielle.

1. Analyse des facteurs et ressorts de la désinformation à l'égard des femmes et des filles dans les médias et leur impact sur la perception, la représentation ou les droits de ces dernières ;
2. Identification des différences et des liens qu'entretiennent les différentes formes de désordres de l'information à l'égard des femmes et des filles (désinformation, mésinformation, mal-information) ;
3. Étude des campagnes de désinformation à l'égard des femmes et des filles et des tactiques utilisées pour leur diffusion ;
4. Évaluation des conséquences sociales, économiques et politiques de la désinformation à l'égard des femmes et des filles ;
5. Exploration des initiatives de lutte contre la désinformation à l'égard des femmes et des filles et des bonnes pratiques mises en place, notamment celles portées par ces dernières ;
6. Analyse des rôles et des responsabilités des différents acteurs (gouvernements, médias, société civile, plateformes numériques, etc.) dans la lutte contre la désinformation à l'égard des femmes et des filles ;
7. Étude des technologies numériques et des biais éventuels existants qui compromettent l'exercice des droits des femmes et des filles et nourrissent les inégalités femmes-hommes.

#### **4. Modalités de soumission, de sélection, d'évaluation et de publication**

##### Soumission

Les personnes intéressées pourront transmettre à Julia TORTEL, Spécialiste de programme à l'OIF ([julia.tortel@francophonie.org](mailto:julia.tortel@francophonie.org)) sous forme de fichier word :

- Une courte biographie (150 mots maximum) comprenant prénom, nom, pays de résidence ou nationalité, numéro de téléphone, adresse électronique, fonction, et, éventuellement laboratoire, université de rattachement ;
- Une courte liste des travaux et publications (2 pages maximum) pertinents menés dans le domaine de la lutte contre la désinformation et, *a fortiori*, de la désinformation à l'égard des femmes et des filles ;
- 7 mots-clefs ;
- Une proposition de communication de 650 mots maximum qui indique clairement la ou les idées principales qui seront développées dans l'article, le cadre théorique de la réflexion proposée ainsi que la méthodologie employée pour l'analyse.

##### Sélection

Les propositions seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Pertinence des travaux et publications menés au regard de l'appel à communications ;
- Conformité de la proposition à la thématique générale de l'appel à communications aux axes définis ;
- Capacité de la proposition à répondre à la problématique ainsi qu'aux enjeux de la lutte contre la désinformation à l'égard des femmes et des filles dans l'espace francophone, particulièrement au niveau local ;
- Clarté et rigueur de la proposition en termes de rédaction et de méthodologie.
- Les contributions émanant de chercheur.e.s devront répondre aux critères suivants : présentation du cadre conceptuel et de la méthodologie ; analyses qui s'appuient sur un corpus clairement délimité, y compris des données empiriques ;
- Les travaux des praticien.ne.s devront répondre aux critères suivants : développement d'une réflexion à partir des expériences menées, aspect analytique et non pas simplement descriptif.

Les contributions devront être présentées sous la forme d'un court texte de valorisation des recherches menées ou en cours ou des actions de terrain, d'une longueur de 10 000 à 15 000 caractères (espaces compris), police Helvetica 12, interligne 1. Les consignes générales de présentation seront communiquées ultérieurement aux auteurs.

Les propositions qui auront été sélectionnées par le comité scientifique (cf. point 6) seront publiées selon le calendrier figurant au point 5.

Dix (10) propositions de communications seront sélectionnées par les membres du comité scientifique (cf. point 6).

### Publication

Les versions définitives des contributions seront publiées après envoi d'une première mouture et validation de la version définitive par le Comité scientifique, selon le calendrier prévu au point 5.

Les communications retenues seront publiées sur [ODIL, la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation](#). Ces communications feront l'objet d'une présentation lors de la journée d'études qu'organise l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) en 2023. Elles seront également présentées lors d'un atelier de valorisation des jumelages entre initiatives francophones de lutte contre la désinformation, en novembre 2023.

L'OIF se réserve le droit de ne pas publier une communication retenue au stade de la proposition.

### Rémunération



Les auteurs dont les communications finales auront été sélectionnées et publiées seront rémunérés à hauteur de **700** euros. Un Prix spécial de l'Agence universitaire de la Francophonie ou « Prix spécial AUF » sera attribué aux auteurs des 3 communications qu'elle jugera les plus pertinentes. Il s'agira d'un bonus qui s'ajoutera aux 700 euros offerts par l'OIF et qui sera de :

- **1000** euros pour la première communication ;
- **500** euros pour la seconde ;
- **300** euros pour la troisième.

## 5. Calendrier

**15 juin 2023** : lancement de l'appel à communications

**16 juillet, 23h59** : soumission des résumés à Julia TORTEL, spécialiste de programme ([julia.tortel@francophonie.org](mailto:julia.tortel@francophonie.org))

**1<sup>er</sup> septembre 2023** : sélection des communications par le Comité scientifique sur la base des résumés

**25 Septembre 2023** : échange autour des communications sur la base des résumés à l'occasion de la journée d'études de l'École nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques - ENSSIB)

**15 octobre 2023** : soumission des communications finalisées

**Novembre 2023** : publication des communications sur ODIL et présentation des contributions à l'Atelier de valorisation des jumelages entre initiatives francophones

## 6. Comité scientifique

Le Comité scientifique sera composé de représentants de l'OIF, de l'Agence universitaire Francophonie (AUF), de l'ENSSIB et d'autres partenaires de l'OIF.